

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON – CLEMONT

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 Août 2023

### Procès Verbal

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-trois le huit Août à treize heures et trente minutes, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de BRINON - CLEMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la Présidence de Madame Catherine HUPPE, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 6  
Nombre de délégués présents : 6  
Nombre de délégués votants : 6  
Date de convocation : 2 Août 2023

Étaient présents : Madame Catherine HUPPE, « Présidente », Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT et Solène LAACHIR.

Absentes excusées : Madame Sonia CHAPRON représentée par Monsieur Christian LAROCHE, délégué suppléant et Madame Clémence ROBLIN représentée par Madame Odile DEPÉE, déléguée suppléante.

Madame Marie PETIT a été élue secrétaire de séance.

---

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT**
3. **Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 Mars 2023**
4. **Convention de partenariat 2023/2024 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**
5. **Questions et informations diverses.**

---

#### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13h30.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT**

Catherine HUPPE, Présidente de séance, propose de nommer Madame Marie PETIT en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de comité syndical peut se tenir.

#### **3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 Mars 2023 :**

Catherine HUPPE demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 10 Mars 2023.

#### **4. Délibération N°2023-06 – Convention de partenariat 2023/2024 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**

Madame la Présidente expose :

Depuis 2022, l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère a proposé aux communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, une animation musicale dans les écoles.

Pour cela, elle a recruté deux professeurs titulaires du diplôme (DUMI) leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.

Ce partenariat a pour but d'apporter un soutien à l'éveil musical aux enfants. L'Ecole de Musique assurera auprès des professeurs des écoles une aide pédagogique.

L'intervention musicale aura lieu de septembre 2023 à juin 2024 pendant 35 semaines par année scolaire, à raison d'une heure par semaine, selon répartition ci-dessous :

- Deux fois 30 minutes pour deux classes,  
Ou
- Une fois une heure pour les Cours Moyens (CM).  
dans l'ensemble des classes du RPI Brinon-Clémont.

Le coût de cette prestation pour le SIVOS Brinon-Clémont est de 39 €/heure chargée avec déplacement, soit 1 365 € annuel.

La facturation sera faite par trimestre.

Une convention a donc été établie entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère.

Madame la Présidente présente au comité syndical le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le comité syndical,

- **ACCEPTE la proposition de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat 2023/2024 entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère, annexée à la présente délibération.**

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 08/08/2023*

*Publication et affichage en Mairie de Brinon : 08/08/2023*

#### **5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

✓ La Présidente :

- ✓ Informe que le SIVOS que la distribution des livres des prix ont eu lieu le vendredi 30 juin, dans chaque école. Elle remercie les membres du SIVOS qui ont participé à cette remise.
- ✓ Informe les membres du SIVOS que l'Académie Orléans Tours a missionné le GIP RECIA pour déployer un espace numérique de travail (ENT) mutualisé auprès de toutes les écoles du territoire régional. Cet ENT, dénommé PrimOT, est un service numérique accessible sur internet qui regroupe des outils et ressources à destination de la communauté éducative du premier degré (élèves, enseignants, parents, collectivité), avec des services adaptés aux

usages pédagogiques. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants et communiquer avec les équipes éducatives. Le SIVOS peut également diffuser des informations des communes, comme la cantine, l'ALSH, la garderie....

PrimOT est ainsi proposé à l'ensemble des communes et EPCI de la région Centre Val de Loire pour leurs écoles élémentaires et maternelles. Déjà 300 collectivités représentant près de 760 écoles du territoire régional ont adhéré via le GIP RECIA à PrimOT.

La mise en œuvre de PrimOT, effectué par le GIP RECIA, ne prend qu'une dizaine de jours, et ce pour l'ensemble des écoles à déployer. La formation des enseignants à la prise en main de PrimOT est quant à elle assurée par les équipes du rectorat.

Le GIP RECIA est un opérateur public de services numériques, créé par l'Etat et la Région Centre Val de Loire en 2003, proposant ses services mutualisés à plus de 700 structures publiques régionales. Il gère l'informatique des lycées et fournissent l'ENT à tous les lycéens et collégiens de la région.

Le tarif proposé par le GIP RECIA est de 45€/classe soit 225 € pour le SIVOS et par an.

Dans le cadre du TNE, le coût à la charge du SIVOS est de 50% durant 3 ans.

**Les membres du SIVOS décident de rencontrer les enseignants afin de leur proposer d'adhérer à PrimOT dès la rentrée de septembre.**

- ✓ Informe les membres du SIVOS que le dernier conseil d'école a eu lieu le 4 juillet à 17h30. Elle fait un bref compte-rendu de celle-ci.
- ✓ Informe les membres du SIVOS des travaux faits à l'école primaire de Brinon (changement des menuiseries et portes) ainsi qu'au restaurant scolaire. L'école maternelle sera faite l'année prochaine.
- ✓ Informe que la rentrée des classes aura lieu le Lundi 4 septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 13h55.**

**Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,  
Et, ont signé au registre les membres présents,**

**Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 21 Décembre 2023**

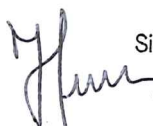
**Certifié affiché, le 21 Décembre 2023,**

**Publication par affichage en mairie le 21 Décembre 2023**

**Mis en ligne pour diffusion le 21 Décembre 2023**

**La Présidente de la séance,  
Catherine HUPPE**

**Le Secrétaire de Séance  
Marie PETIT**

  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON - CLEMONT  
Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre  
6, Route de Chaon  
18410 BRINON SUR SAULDRE**



